

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 9 avril 2013 à 19 h 05, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : mesdames Denise Paquette, Marie-Josée Beaupré, Nathalie Filion et messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Donald Mailly et Sylvain Picard.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

8827-04-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

8828-04-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points 16, 27 et 43 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 3 avril 2013
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2013
7. Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi
8. Rapport du comité de transport
9. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-29 amendant le règlement numéro 113-22 et modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 42 et 43, à partir du 23 juin 2013

10. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-27 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25 et 35, du 23 juin au 24 août 2013 inclusivement
11. Dépôt du rapport de l'enquête à bord des autobus effectuée du 27 septembre au 7 octobre 2012
12. Création d'un poste d'inspecteur junior au service du transport collectif et adoption de la description de fonction
13. Autorisation pour l'affichage d'un poste temporaire six mois d'inspecteur junior au service du transport collectif
14. Campagne médiatique - Achat du matériel promotionnel
15. Campagne médiatique - Engagement de personnel
16. Rendez-vous Pharmaprix 50 ans + - **Retiré**
17. Promotion de titre pour les nouveaux arrivants
18. Achat de l'infographie de la publicité « La Rentrée » du Trait d'Union
19. Autorisation de paiement - Démantèlement de bancs et poubelles dans 3 abribus
20. Publicité dans les journaux pour annoncer l'abolition des circuits numéros 42 et 43
21. Demande au CRT Lanaudière de procéder à l'achat de mobilier urbain
22. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2012)
23. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 mars au 15 avril 2013)
24. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Rétroactivité de facturation de taxes de vente du Québec (TVQ) en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM)
25. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Installation des boîtes de perception numéros 78, 79, 80 et 81 et dépôt, livraison et installation de la boîte de perception numéro 82
26. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation d'abribus
27. Demandes de dérogation - **Retiré**

28. Résolution autorisant le paiement du loyer de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne du 1^{er} mai au 31 décembre 2013
29. Achat d'un photocopieur
30. Achat d'un ordinateur pour le directeur général
31. Publicité « Semaine nationale de l'Action bénévole »
32. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2013
33. Autorisation de paiement à la firme Optimum – Travaux dans le cadre du rachat de service (deuxième versement)
34. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne
35. Renouvellement des assurances générales
36. Édition 2013 du Gala des Grands Prix du tourisme québécois le mardi 14 mai 2013 à Gatineau
37. Assises annuelles de l'UMQ les 9, 10 et 11 mai 2013, au Palais des Congrès de Montréal
38. Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)
39. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
40. Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 10 avril au 12 avril 2013
41. Mandat à la firme Cima+ – Réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents
42. Mandat à la firme Beaudoin Hurens – Réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour des travaux d'entretien du cours d'eau Grand Ruisseau
43. **Retiré**
44. Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)
45. Autorisation de paiement – Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2013 (COBAMIL) (Premier versement)

46. Autorisation de paiement – Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2012 (COBAMIL) (troisième versement final)
47. Engagement d'une stagiaire au service de l'aménagement du territoire
48. Herbe à poux – Offre de services des Ateliers artistiques Côte à Côte
49. Demande de la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins de considérer le territoire de la Ville de Mascouche pour l'implantation d'un Centre multivocationnel
50. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire décrétant des mesures de contrôle intérimaire pour l'ensemble du secteur identifié pôle multifonctionnel
51. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-190, du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-021 et du règlement numéro 1006-013 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne
52. Rapport du Comité d'aménagement
53. Publicité dans le cahier économique du journal Le Trait d'Union
54. Autres sujets
55. Période de questions
56. Clôture de la séance

ADOPTÉ

8829-04-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

8830-04-13 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 3 avril 2013

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 mars 2013 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

8831-04-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 889 625,84\$ pour le mois d'avril 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer avril 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-78 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 889 625,84\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8832-04-13 Liste des chèques émis au mois de mars 2013

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2013 pour un montant de 2 535 708,89\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – mars 2013* »).

ADOPTÉ

8833-04-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2013* »).

ADOPTÉ

8834-04-13 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport du 9 avril 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8835-04-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-29 amendant le règlement numéro 113-22 et modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 42 et 43, à partir du 23 juin 2013

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement 113-29 amendant le règlement numéro 113-22 et modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 42 et 43, à partir du 23 juin 2013.

8836-04-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-27 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25 et 35, du 23 juin au 24 août 2013 inclusivement.

Monsieur Donald Mailly donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25 et 35, du 23 juin au 24 août 2013 inclusivement.

8837-04-13 Dépôt du rapport de l'enquête à bord des autobus effectuée du 27 septembre au 7 octobre 2012

CONSIDÉRANT QU'une enquête à bord des autobus a été effectuée du 27 septembre au 7 octobre 2012 pour mieux connaître les habitudes et déplacements de la clientèle et son degré de satisfaction à l'égard du service offert;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport de l'enquête à bord des autobus effectuée par monsieur Fernand Courcelles du 27 septembre au 7 octobre 2012 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

8838-04-13 Création d'un poste d'inspecteur junior au service du transport collectif et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste d'inspecteur junior au service du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonction relative audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste d'inspecteur junior dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 5.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonction relative au poste d'inspecteur junior, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8839-04-13 Autorisation pour l'affichage d'un poste temporaire six mois d'inspecteur junior au service du transport collectif

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire d'une durée de six mois pour le poste d'un inspecteur junior au service du transport collectif;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l’affichage de l’offre d’emploi pour le poste temporaire d’une durée de six mois pour le poste d’un inspecteur junior au service du transport collectif dans le journal La Revue, à un montant ne dépassant pas 600,00\$, excluant les taxes, dans le journal Le Trait d’Union, à un montant ne dépassant pas 450,00\$, excluant les taxes et sur les sites internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec municipal.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-79 émis par le trésorier au à un montant ne dépassant pas 1 050,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8840-04-13 Campagne médiatique - Achat de matériel promotionnel

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de faire l’achat de stylos dans le cadre de l’opération médiatique prévue au printemps 2013;

CONSIDÉRANT la proposition de l’entreprise Gagnon Lévesque inc., datée du 19 mars 2013, afin de fournir et de livrer 3 000 stylos, au montant de 1,37\$ chacun, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de l’entreprise, Gagnon Lévesque inc. datée du 19 mars 2013, afin de fournir et livrer 3 000 stylos, pour un montant de 1,37\$ chacun, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 4 110,00\$ sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-80 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 4 110,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8841-04-13 Campagne médiatique – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de personnes pour procéder à la distribution d'objets promotionnels lors de l'opération médiatique prévue au printemps 2013, au tarif horaire de 13,33\$, excluant les avantages sociaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-81 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 520,00\$, poste budgétaire 2370-191 « *Salaires pointeurs* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8842-04-13 Promotion de titre pour les nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent offrir un titre mensuel de transport gratuit par résidence pour les nouveaux arrivants sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'offrir gratuitement un titre mensuel de transport par résidence pour les nouveaux arrivants sur le territoire de la MRC Les Moulins, le tout conditionnellement à la collaboration des villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

8843-04-13 Achat de l'infographie de la publicité « La Rentrée » du Trait d'Union

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'acheter l'infographie de la publicité « La Rentrée » créée par le journal Trait d'Union;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 2 avril 2013, au montant de 85,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de l'infographie de ladite publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Sylvain

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la directeur général et secrétaire-trésorier à acheter l'infographie de la publicité « La Rentrée » créée par le journal Trait d'Union, au montant de 85,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission datée du 2 avril 2013, du journal susmentionné et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-82 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 85,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport en commun - Publicité, information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8844-04-13 Autorisation de paiement – Démantèlement de bancs et de poubelles dans trois (3) abribus

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8781-03-13, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le démantèlement de trois (3) abribus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le démantèlement de bancs et de poubelles dans lesdits abribus, au coût unitaire de 120,00\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement d'un montant total de 360,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise *Vitrierie Olympique*, pour le démantèlement des bancs et des poubelles susmentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'entreprise *Vitrierie Olympique*, un montant total de 360,00\$, excluant les taxes, pour le démantèlement de bancs et de poubelles dans les trois (3) abribus dont le démantèlement a été autorisé par la résolution numéro 8781-03-13.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-83 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 360,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 «*Entretien et réparation des abribus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8845-04-13 Publicité dans les journaux pour annoncer l'abolition des circuits numéros 42 et 43

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire paraître une publicité relative à l'abolition des circuits numéros 42 et 43 dans le journal *Trait d'Union*, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes et dans le journal *La Revue*, pour un montant de 910,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire paraître une publicité relative à l'abolition des circuits numéros 42 et 43 dans le journal *Trait d'Union*, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes et dans le journal *La Revue*, pour un montant de 910,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-84 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 635,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8846-04-13 Demande au CRT Lanaudière de procéder à l'achat de mobilier urbain

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter 25 bancs et 31 poubelles dans des abribus situés sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de 25 bancs et 31 poubelles pour des abribus situés sur le territoire de la MRC Les Moulins, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

8847-04-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2012)

CONSIDÉRANT la facture numéro 1781, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 6 917,42\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2012);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 6 917,42\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2012), le tout conformément à la facture numéro 1781 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-85 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 917,42\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, «*Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8848-04-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 mars au 15 avril 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 1892, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 260,21\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de

téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 mars au 15 avril 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 260,21\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 mars au 15 avril 2013, le tout conformément à la facture numéro 1892 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-86 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 260,21\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8849-04-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Rétroactivité de facturation de taxes de vente du Québec (TVQ) en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM)

CONSIDÉRANT la facture numéro 1887, datée du 31 décembre 2012, transmise à la MRC les Moulins par le CRT de Lanaudière, au montant de 581,40\$, incluant la TVQ, relativement à la rétroactivité de facturation de taxes de vente du Québec (TVQ) dues à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT de Lanaudière, la somme de 581,40\$, incluant la TVQ, relativement à la rétroactivité de facturation de taxes de vente du Québec (TVQ) dues à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM), le tout conformément à la facture numéro 1887 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-87 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 581,40\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-970 « *Contribution AQTIM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8850-04-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Installation de boîtes de perceptions numéros 78, 79, 80 et 81 et dépôt, livraison et installation de la boîte de perception numéro 82

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT

Lanaudière de procéder à l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1906, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 30 880,16\$, incluant la TVQ, relativement à l'installation de trois (3) boîtes de perception (#78, 79 et 80), incluant les lecteurs ACS;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1912, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 51 466,93\$, incluant la TVQ, relativement à l'installation d'une boîte de perception (#81), incluant les lecteurs ACS et au dépôt, livraison et installation d'une boîte de perception (#82), incluant les lecteurs ACS;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 30 880,16\$, incluant la TVQ, relativement à l'installation de trois (3) boîtes de perception (#78, 79 et 80), incluant les lecteurs ACS, le tout conformément à la facture numéro 1906, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 51 466,93\$, incluant la TVQ, relativement à l'installation d'une boîte de perception (#81), incluant les lecteurs ACS et au dépôt, livraison et installation d'une boîte de perception (#82), incluant les lecteurs ACS, le tout conformément à la facture numéro 1912, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-88 émis par le trésorier au montant de 82 347,09\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725 «*Acquisition d'équipement d'autobus*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8851-04-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation d'abribus

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8492-09-12, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de vingt-sept (27) abribus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a déjà remboursé le CRT Lanaudière pour l'achat et l'installation de douze (12) abribus ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1893, datée du 19 février 2013, transmise par le CRT Lanaudière, au montant de 4 542,63\$, incluant la TVQ et la facture numéro 1894, datée du 22 février 2013, transmise par le CRT Lanaudière, au montant de 7 571,04\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation d'abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière les sommes de 4 542,63\$ incluant la TVQ et de 7 571,04\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de huit (8) abribus, le tout conformément aux factures numéros 1893 et 1894, transmise par le CRT Lanaudière à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-89 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 12 113,67\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720 « *Acquisition de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8852-04-13 Résolution autorisant le paiement du loyer de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne du 1^{er} mai au 31 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 7660-12-10, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un bail en vue de la relocalisation des bureaux de la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement du loyer dudit bail pour les mois de mai à décembre 2013;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'autoriser le paiement du loyer mensuel prévu à la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, soit 12 885,00\$, excluant les taxes et l'indice d'augmentation du coût de la vie selon Statistique Canada pour l'ensemble du Canada, du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-90 émis par le secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 103 080,00\$, excluant les taxes et l'indice d'augmentation du coût de la vie selon Statistique Canada pour l'ensemble du Canada, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-511 « *Relocalisation de la MRC* ».

ADOPTÉ

8853-04-13 Achat d'un photocopieur

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'achat d'un photocopieur;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Juteau Ruel, datée du 3 avril 2013, au montant de 3169,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un photocopieur Canon IR2525;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Juteau Ruel, datée du 3 avril 2013, au montant de 3 169,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un photocopieur Canon IR2525, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, ladite somme, après la livraison et sur réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-91 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 169,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-726 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8854-04-13 Achat d'un ordinateur pour le directeur général

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise MontréalSoft, datée du 2 avril 2013, au montant de 2 010,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un ordinateur portable, incluant la suite Office 2010;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise MontréalSoft, datée du 2 avril 2013, au montant de 2 010,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'un ordinateur portable, incluant la suite Office 2010, pour le directeur général, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 2 010,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-92 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 010,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-726 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8855-04-13 Publicité « Semaine nationale de l'Action bénévole »

CONSIDÉRANT QUE les journaux La Revue et Le Trait d'Union souligneront la Semaine de l'action bénévole en avril 2013 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 911,00\$, excluant les taxes, pour le journal La Revue et au coût de 725,00\$, excluant les taxes, pour le journal Le Trait d'Union.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-93 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 636,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - information*»), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8856-04-13 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2013

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel datée du 4 avril 2013, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC au montant de 15 250,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre de conseiller juridique pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service professionnel datée du 4 avril 2013, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-94 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 15 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8857-04-13 Autorisation de paiement à la firme Optimum – Travaux dans le cadre du rachat de service (2^e versement)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8701-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Optimum pour des travaux dans le cadre du rachat de service;

CONSIDÉRANT la facture numéro 21384, au montant de 5 748,75\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 5 748,75\$, incluant les taxes, à la firme Optimum, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du rachat de service.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-11 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

8858-04-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8715-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 358641, au montant de 947,82\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 947,82\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 358641, transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-23 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

8859-04-13 Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2012-2013 seront échues le 14 avril 2013;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 5 avril 2013, énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2013 au 14 avril 2014;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 5 avril 2013, pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 26 142,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-95 émis par le trésorier pour une somme n'excédant pas 26 142,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 «*Assurances* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8860-04-13 Édition 2013 du Gala des Grands Prix du tourisme québécois le mardi 14 mai 2013 à Gatineau

CONSIDÉRANT la tenue du Gala des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le mardi 14 mai 2013, au Casino du Lac-Leamy;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC mandate madame Marie-Josée Beaupré pour le représenter au Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2013. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-96 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation – Congrès colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8861-04-13 Assises annuelles de l'UMQ les 9, 10 et 11 mai 2013, au Palais des Congrès de Montréal

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu du 9 au 11 mai 2013, au Palais des Congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8741-02-13, le conseil de la MRC Les Moulin a autorisé messieurs Jean-Marc Robitaille, Daniel Pilon et Charles Dubuc ainsi que madame Denise Paquette à assister auxdites assises;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu d'autoriser un remplaçant à monsieur Jean-Marc Robitaille;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Luc Labrecque soit et est autorisé à assister aux assises annuelles de l'UMQ, du 9 au 11 mai 2013, au Palais des Congrès de Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE la somme nécessaire soit prélevée à partir du poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*», le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-35 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

8862-04-13 Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) du 6 au 9 juillet 2013, à Vancouver;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté soit et est autorisée à assister au Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) du 6 au 9 juillet 2013, à Vancouver. Les frais de déplacement, l'hébergement et les repas seront payés par l'Institut canadien des urbanistes (ICU). Les autres dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-97 émis par le trésorier au montant 375,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 « *Aménagement du territoire - Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8863-04-13 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

CONSIDÉRANT le conseil de la MRC juge important d'adhérer à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ), la cotisation annuelle de monsieur Mathieu Gaudette, au montant de 150,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-98 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8864-04-13 Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 10 au 12 avril 2013

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) les 10, 11 et 12 avril 2013 au Mont Saint-Anne;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Mathieu Gaudette, aménagiste, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) les 10, 11 et 12 avril 2013, au Château Mont Saint-Anne. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-99 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 450,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloque – Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8865-04-13 Mandat à la firme Cima+ – Réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour des travaux d’entretien du cours d’eau Roch-Juteau et un de ses affluents

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater une firme d’ingénieur pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d’entretien du cours d’eau Roch-Juteau et un de ses affluents;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d’offres sur invitation écrite avec système de pondération et d’évaluation des offres pour l’adjudication du mandat susmentionné et que quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 avril 2013 à 11h01;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 5 avril 2013 à 10h30 afin d’analyser les soumissions selon le système de pondération et d’évaluation des offres et d’attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article :

Firme	Pointage	Montant
Cima+	66.67	19 500,00\$
Beaudoin Hurens	56.08	23 000,00\$
Genivar	-	-

CONSIDÉRANT QUE la firme Genivar ne s’est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu à l’article 936.0.1 du *code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’attribuer le contrat à la firme Cima+;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L’Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Cima+ pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d’entretien du cours d’eau Roch-Juteau et un de ses affluents, pour un montant de 19 500,00\$, excluant les taxes. Les documents d’appel d’offres, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-100 émis par le trésorier au montant de 19 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 420 « *Cours d’eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8866-04-13 Mandat à la firme Beaudoin Hurens – Réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour des travaux d’entretien du cours d’eau Grand Ruisseau

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater une firme d’ingénieur pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d’entretien du cours d’eau Grand Ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 avril 2013 à 11h01;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 5 avril 2013 à 10h30 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article :

Firme	Pointage	Montant
Beaudoin Hurens	83.87	15 500,00\$
Cima+	66.67	19 500,00\$
Genivar	-	-

CONSIDÉRANT QUE la firme Genivar ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu à l'article 936.0.1 du *code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Beaudoin Hurens;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Beaudoin Hurens pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de relevés de terrain, pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Grand Ruisseau, pour un montant de 15 500,00\$, excluant les taxes. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-101 émis par le trésorier au montant de 15 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8867-04-13 Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer madame Denise Paquette au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) comme représentante de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne madame Nathalie Filion et monsieur Stéphane Berthe à titre de représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL).

ADOPTÉ

8868-04-13 Autorisation de paiement – Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2013 (COBAMIL) (Premier versement)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8624-11-12, adoptée le 28 novembre 2012, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que le conseil de la MRC Les Moulins verse une somme de 14 134,92\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2013, le tout selon les modalités suivantes : 1er versement (40%) à la signature du contrat, 2ème versement (35%) le 15 juillet 2013 et 3ème versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 0026, datée du 1^{er} avril 2013, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulin, au montant de 5 653,97\$.

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 40% du montant de 14 134,92\$, soit la somme de 5 653,97\$ à COBAMIL, conditionnellement à la réception du contrat dûment signé.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-102 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 5 653,97\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8869-04-13 Autorisation de paiement – Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2012 (COBAMIL) (troisième versement final)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8171-12-11, adoptée le 13 décembre 2012, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 12 468,32\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2012, le tout selon les modalités suivantes : 1er versement (40%) à la signature du contrat, 2ème versement (35%) le 15 juillet 2012 et 3ème versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 0023, datée du 20 mars 2013, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 3 117,08\$;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 25% du montant de 12 468,32\$, soit la somme de 3 117,08\$ à COBAMIL.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-103 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 3 117,08\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8870-04-13 Engagement d'un stagiaire au service de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de permettre à un étudiant en urbanisme et/ou en aménagement du territoire de prendre de l'expérience en milieu de travail et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un stagiaire;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager madame Anaïs Lecours à titre de stagiaire en aménagement, au cours de l'été 2013, à compter du 29 avril 2013 et ce, pour une période équivalente à 12 semaines de 34 heures, au salaire horaire de 13,33\$.

ADOPTÉ

8871-04-13 Herbe à poux – Offre de services des Ateliers artistiques Côte à Côte

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux pour une 21^e année.

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Ateliers artistiques Côte à Côte, datée du 9 avril 2013, au montant de 21 500,00\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte la proposition de l'entreprise Ateliers artistiques Côte à Côte, datée du 9 avril 2013, au montant de 21 500,00\$, incluant les taxes, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, afin de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux sous forme de mise en situation et d'animation par des comédiens professionnels.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la *Maison Côte à Côte* un montant de 21 500,00\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux termes et modalités prévus à l'entente relative au projet *Herbe à poux* pour l'été 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-104 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 21 500,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2690-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8872-04-13 Demande de la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins de considérer le territoire de la Ville de Mascouche pour l'implantation d'un Centre multivocationnel

CONSIDÉRANT l'étude d'opportunité préparée par la firme Zins Beuchesne et associés pour un centre des multivocationnel transmise à la MRC Les Moulins par Tourismes des Moulins en février 2013;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 130311-42 adoptée par le conseil de la Ville de Mascouche, demandant à la MRC Les Moulins de considérer le territoire de la Ville de Mascouche pour l'implantation d'un centre multivocationnel;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la demande de la Ville de Mascouche à l'effet de considérer le territoire de la Ville de Mascouche pour l'implantation d'un centre multivocationnel.

ADOPTÉ

8873-04-13 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire décrétant des mesures de contrôle intérimaire pour l'ensemble du secteur identifié pôle multifonctionnel (abrogé par résolution 8969-06-13)

Monsieur Sylvain Picard donne avis de motion, pour adopter le règlement numéro 136 décrétant des mesures de contrôle intérimaire pour l'ensemble du secteur identifié pôle multifonctionnel.

8874-04-13 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-190, du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-021 et du règlement numéro 1006-013 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage 1001-190, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) numéro 1005-021 et le règlement numéro 1006-013 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-190, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-021 et le règlement numéro 1006-013 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

8875-04-13 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 9 avril 2013 du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8876-04-13 Publicité dans le cahier économique du journal Le Trait d'Union

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de retenir une demi-page couleur dans l'édition du 3 mai 2013 du cahier économique du journal le Trait d'Union afin de faire paraître une publicité, pour un montant de 675,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir une demi-page couleur dans l'édition du 3 mai 2013 du cahier économique du journal le Trait d'Union afin de faire paraître une publicité, pour un montant de 675,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-105 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 675,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, questionne relativement au train de l'Est, au circuit numéro 19 et au point numéro 27, lequel est retiré de l'ordre du jour. Madame Lucie Sainte-Marie, s'informe concernant les colloques, le point 9 de l'ordre du jour et du mode de paiement lorsque le tarif réduit s'applique dans les autobus. Madame Nathalie Dubé, citoyenne de Terrebonne, interroge le conseil au sujet des points 49, 51 et du mode de paiement lorsque le tarif réduit s'applique dans les autobus.

8877-04-13 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et

secrétaire-trésorier